

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 21/2024

le 26 juin 2024

Réponse au postulat de M. Yann Boulben Meyer (LTDPL) – Vers une dynamisation estivale : élargissons les opportunités de jobs d'été pour les jeunes de La Tour-de-Peilz

10.03.02-2406-Preavis-21-Reponse-Postulat-Boulben-Jobs-ete.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Lors de la séance du 20 mars 2024, le Conseil communal a décidé de prendre en considération le postulat de M. Yann Boulben Meyer (LTDPL) intitulé « Vers une dynamisation estivale : élargissons les opportunités de jobs d'été pour les jeunes de La Tour-de-Peilz » et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le postulant considère que la Commune pourrait et devrait développer son offre en matière de jobs d'été. De son côté, la Municipalité, si elle partage l'opinion qu'il est essentiel de proposer une première expérience professionnelle aux jeunes, considère que l'offre proposée à La Tour-de-Peilz est déjà riche et ne peut être développée faute de places et de forces de travail.

2. Rapport

La Municipalité répond ci-dessous aux propositions formulées par le postulant :

1. **Évaluer les offres actuelles** offertes par la commune, leurs coûts et identifier les secteurs pouvant bénéficier d'une expansion de ces offres.

Contrairement à ce qu'écrit le postulant, l'offre communale en matière de jobs destinés aux jeunes ne se limite ni à la période estivale, ni aux secteurs de voirie et de conciergerie.

La liste en est la suivante :

ABCDé : 1 personne toute l'année, 2 heures le mercredi et 2 heures le samedi.

Déchetterie : 3 personnes toute l'année, en tournus le samedi.

Port : Jusqu'à 10 personnes en principe pour une période de 10 jours du 1^{er} juillet au 31 août. Elles doivent être majeures, mais les volontaires sont difficiles à trouver à cause du type de tâches demandées (vidage des poubelles et nettoyage des WC).



Espaces verts : 9 personnes pour 10 jours de mi-juin à fin août.

Conciergerie : 24 personnes pour une durée de 8 jours durant les 2 premières semaines de juillet, pour les à-fonds des bâtiments scolaires et administratifs.

Sport et jeunesse : Engagements ponctuels pour des nettoyages et des rangements ainsi que des travaux de montage et de démontage à l'occasion de manifestations. Des postes sont également proposés pour accompagner camps et ateliers destinés aux jeunes, ainsi que l'ouverture des salles de gym.

Culture : Engagements pour des coups de mains lors des manifestations.

Projet LIFT : La Commune participe à ce projet qui est un programme de prévention des risques de non insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire. En collaboration avec l'établissement scolaire de La Tour-de-Peilz, le dispositif vise à engager entre 6 et 10 jeunes par année pour une période de 12 semaines, à raison de 2 h par semaine. L'ABCDé, la déchetterie, parcs et jardins, l'office de la population, le secteur de conciergerie et le greffe municipal participent au projet.

Au total, ce sont plus de 70 jeunes qui sont engagés bon an mal an.

La rémunération des jobs d'été se monte entre Fr. 15.- et Fr. 20.- pour les moins de 20 ans. Au-delà, le tarif horaire est fixé en fonction de l'âge et la responsabilité exigée et va de Fr. 20.- à Fr. 27.-.

Sur un plan financier, les montants figurant au budget 2024 s'élèvent à quelque Fr. 115'000.-, répartis dans les budgets des différents services. Ceci ne comprend évidemment pas le temps consacré par le personnel communal à encadrer les jeunes.

2. *Examiner la faisabilité légale et budgétaire d'augmenter le nombre d'emplois d'été, en tenant compte des contraintes et des possibilités offertes par les réglementations cantonales et fédérales, ainsi que des subventions disponibles*

En l'état, l'ensemble des possibilités est utilisé et on ne voit pas comment augmenter le nombre d'emplois à destination des jeunes, compte tenu de la taille de la Commune.

3. *Promouvoir une collaboration avec le secteur privé et les communes de la Riviera, afin de diversifier et d'augmenter le nombre de placements disponibles pour les jeunes, encourageant ainsi une approche régionale.*

Mettre en place une collaboration avec le secteur privé et d'autres communes prendrait du temps sans offrir davantage de places pour les jeunes. De nombreuses collaborations sont en place entre les services RH des communes voisines, mais les jobs d'été n'ont jamais été un sujet de discussion.

4. *Développer une stratégie de communication efficace pour assurer une large diffusion des informations ainsi qu'un site internet dédié où les offres seraient affichées.*

Le Bureau des ressources humaines reçoit continuellement des demandes qui sont réorientées vers les services ou secteurs pourvoyeurs de postes de travail. Sont privilégiées les candidatures émanant de jeunes habitants la commune. Dans ce cadre, le bouche à oreilles fonctionne bien et permet d'effectuer une sélection la moins aléatoire et chronophage possible.

5. *Adapter les offres d'emploi à la diversité des profils des jeunes, en prenant en considération leur niveau d'études, leur expertise et leur tranche d'âge.*

Le postulant parle-t-il d'offres d'emploi en terme de communication ou en termes de places de travail ? Quoi qu'il en soit, ce n'est pas à l'employeur de s'adapter au profil des jeunes mais à ces derniers de démontrer leur intérêt et leurs compétences pour les postes que l'administration peut



leur proposer. Il est aussi important que les jeunes fassent preuve d'esprit d'initiative dans leurs démarches.

M. Boulben demande encore de développer des stages de longue durée. La Municipalité répond qu'entre l'encadrement de dix à douze apprentis, l'emploi de civilistes ou de stagiaires HES, les postes proposés dans le cadre du projet Lift, les stages en vue de recrutement d'apprentis ou de recherches d'emploi, ainsi que les jobs d'été, il n'y a pas de place pour des stages de longue durée. La Commune ne dispose ni des postes de travail ni des forces d'encadrement nécessaires.

3. Conclusion

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 21/2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de M. Yann Boulben Meyer (LTDPL) – Vers une dynamisation estivale : élargissons les opportunités de jobs d'été pour les jeunes de La Tour-de-Peilz.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Sandra Pasquier

Adopté par la Municipalité : le 10 juin 2024